L'HOMME POLITIQUE

C'est bien qu'ils aient, par patriotisme, accepté des fonctions de colonels, des capitaines, voir même de simples volontaires dans l'armée fédérée qui a brillamment occupé Paris pendant plus de deux mois. Eh bien ! au lieu d'écrire leurs noms au Panthéon, il a été question de les faire passer en conseil de guerre. Alors ils sont partis; ils sont allés porter à l'étranger les secrets de leur art.

M. PRUDHOMME

Et c'étaient les meilleurs ouvriers, l'élite des ouvriers parisiens!

L'HOMME POLITIQUE

L'élite! la crème! Ce qui est resté n'est rien du tout! Des incapables! des fainéants!

M. PRUDHOMME

Vous me payez. Moi qui croyais être si bien tombé!

L'HOMME POLITIQUE

C'est là votre tort. Vous auriez dû me consulter; vous n'en faites jamais qu'à votre tête!

M. PRUDHOMME, *désespéré.*

Vous êtes certain que tous les ouvriers qui ont émigré à l'étranger après la Commune étaient ce que vous dites?

L'HOMME POLITIQUE

Lisez le discours de M. Lockroy : la menuiserie en fauteuils était une industrie éminemment parisienne : aujourd'hui, nos meilleurs ouvriers l'ont transportée en Suisse. Il y aurait un ébéniste nommé Personne, un homme de génie. Eh bien! un conseil de guerre siégeant à Saint-Cloud ne s'est-il pas avisé de condamner ce digne ouvrier aux travaux forcés à perpétuité pour usurpation de fonctions et séquestration arbitraire? Dédaignant de se justifier, cet ébéniste, sans même attendre qu'on vint l'arrêter, a gagné le sol hospitalier de la Belgique. Il y a ouvert un magasin, et aujourd'hui il est devenu fournisseur du gouvernement et du roi des Belges.

M. PRUDHOMME, *timidement*

Du roi des Belges? Je croyais que les principes des honorables partisans de la Commune leur interdisaient de travailler pour les suppôts de la tyrannie?

L'HOMME POLITIQUE

Votre réflexion est déplacée. Les affaires de la Belgique ne regardent personne. Si les Belges veulent rester en monarchie, vous n'avez rien à y voir.

M. PRUDHOMME

Je vous demande pardon... Et il en de même pour toutes les industries.

L'HOMME POLITIQUE

Pour toutes. Lisez le rapport du général Appert, un réactionnaire cependant: il y a eu 636 ébénistes, 204 tourneurs, plus de 700 menuisiers déportés! Les meilleurs menuisiers, les tourneurs les plus habiles! Le rapport ne le dit pas, mais ça se devine. Et la chapellerie, et la cordonnerie!

M. PRUDHOMME

Ah! permettez, mon bottier est excellent.

L'HOMME POLITIQUE

Montrez-moi ça?... Vous appelez ça des bottes? Vous me faites pitié! Montrez-moi votre chapeau?

M. PRUDHOMME, *présentant plusieurs chapeaux*

Les voici tous!

L'HOMME POLITIQUE, *applaudissant d'un coup de poing chaque chapeau*

Vous appelez ça des chapeaux? Malheureux pays, malheureuse France!

M. PRUDHOMME, *exaspéré.*

Mais que diable, si les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs, les chapeliers et les cordonniers qui ont transporté à l'étranger leur industrie, s'étaient occupés uniquement à faire des meubles, des tables, des pieds de chaises, des bras de fauteuils, des chapeaux et des souliers, au lieu de se jeter dans la commune, ils n'auraient eu rien à démêler avec les conseils de guerre.

L'HOMME POLITIQUE.

Prenez garde! Vous êtes sur une pente fatale!

M. PRUDHOMME.

Je vous demande pardon. Mes opinions sont bien connues. J'ai Voltaire dans ma bibliothèque. Ainsi les ébénistes, les cordonniers, les chapeliers, les tourneurs, les menuisiers qui n'ont pas jamais été inquiétés, et qui ne le seront jamais, sont donc...

L'HOMME POLITIQUE.

Je vous l'ai dit, des mazettes. Tous ceux qui avaient une valeur ont émigré, ou sont déportés.

M. PRUDHOMME.

Et on hésite à donner l'amnistie!

L'HOMME POLITIQUE.

Voilà où nous sommes!

M. PRUDHOMME.

C'est à désespérer du salut. Mais dites-moi, une idée :

L'HOMME POLITIQUE.

Parlez!

M. PRUDHOMME.

Si on proposait un virement? La déportation et l'émigration des ouvriers qui ont eu le tort de ne pas prendre part à la Commune, en échange du rapatriement de ceux qui y ont pris part?

M. PRUDHOMME.

J'y songerai demain.

Dancourt.

Les funérailles de M. Michelet

Un bon nombre de curieux étaient réunis derrière les grilles du jardin du Luxembourg et aux abords de la maison n° 74 de la rue d'Arras pour assister à l'enlèvement du corps de M. Michelet, arrivé la veille au soir d'Hyères. Malgré les convocations réitérées, la bande des manifestants, reconnaissables au bouquet d'immortelles rouges et jaunes qu'ils portaient à la boutonnière, ne se composait guère que d'un millier d'étudiants des diverses écoles de l'Etat, de déclassés et de dames et demoiselles du quartier Latin.

Tout s'est passé en bon ordre au départ. Aucun cri, aucun tumulte n'a marqué la levée du corps. Une forte escouade de sergents de ville faisait la police. Sur le cercueil on avait déposé une grande couronne de violettes; à l'arrière-train du corbillard était placée une autre couronne noire portant cette inscription : *Honneur à Michelet.* Les députations annoncées d'Italie, d'Espagne et de Roumanie comprenaient quelques membres seulement, pour la plupart habitants de Paris.

Derrière la bande de piétons venaient les voitures de deuil, dont les deux premières étaient réservées à la famille ; dans les suivantes, on remarquait, parmi les membres des académies et des facultés venus pour honorer « la grande manifestation de la libre pensée internationale, » MM. Mignet, Renan et Vuitry en costume d'académiciens; MM. Laboulaye et Navet, du collége de France, en frac; M. Valette, de l'Ecole de droit; un ou deux professeurs de l'Ecole de médecine. On comptait en tout une vingtaine de voitures.

La manifestation s'est dirigée, par la rue d'Assas, vers l'Observatoire, pour suivre la ligne des boulevards extérieurs de la rive gauche, jusqu'au pont d'Austerlitz, d'où elle s'est dirigée vers le cimetière du Père-Lachaise.

MM. Jules Ferry, Duportal, Cazot, Victor Lefranc, Edmond Adam, Testelin, Mazure, Louis Blanc, Pelletan, Carnot, Greppo, Tolain, Pichat, Scheurer-Kestner, Challemel-Lacour, Spuller, Ménier, Peyrat, Lockroy, sénateurs ou députés, les citoyens Cantagrel, Lauth, Hérisson, Jobbé-Duval, docteur Martin, Asseline et Comte, du conseil municipal.

Le *Times*, le *Daily Telegraph*, le *Standard*, la *Gazette de Francfort*, la *Gazette de Cologne*, la *Nouvelle Presse libre* et la *Presse* de Vienne étaient représentés par leurs correspondants. Mme Georges Sand se trouvait parmi les femmes. M. Hugo, qui n'avait pas de discours à prononcer, s'était fait reconduire directement de la maison mortuaire chez lui.

Sur la place de la Bastille, quelques cris de *Vive la république*, resté sans écho, se sont fait entendre. La foule des curieux n'était un peu nombreuse qu'à la Bastille et rue de Charonne. Sur tout le parcours du convoi il y avait un grand déploiment d'agents de police. A l'entrée du cimetière, la bande qui s'était recrutée en route, comptait environ 3,000 personnes.

En somme, la manifestation, si bruyamment annoncée a échoué devant l'attitude de la police et le peu de notoriété du défunt dans le peuple. M. Michelet avait trop de littérature pour les électeurs de MM. Gambetta, Casse, Barodet et Cie.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le 4me compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert en 1865-1866 et qu'en conséquence, les personnes qui ont fait placer dans ce même compartiment des épitaphes en bois, en fer ou en pierre, sont tenues de les faire enlever immédiatement, à défaut de quoi il y sera procédé par les agents de l'administration.

On devra s'adresser pour faire enlever lesdites épitaphes, au concierge du cimetière, chargé de la surveillance de cette opération.

Roubaix, le 17 mai 1876.

Louis WATINE-WATTINNE, adjoint.

Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu le rapport en date du 12 et 13 mai 1876, par lequel MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées font connaître que les travaux à exécuter pour l'élargissement de la chaussée pavée seront prochainement entrepris entre le hameau du Blanc-Seau et Mouveaux.

Considérant qu'il convient de prendre mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prevenir les accidents ;

ARRÊTONS :

ART. 1. — La circulation sera interrompue du 17 Mai au 17 Juin inclusivement entre le Blanc-Seau et Mouveaux pour l'exécution des travaux sus-mentionnés ; pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin des Carliers et le chemin de Tourcoing.

Art. 2. — M. l'ingénieur en chef du département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera également adressé à MM. les Maires de Roubaix, Tourcoing, Mouveaux et Bondues.

Fait à Lille, le 16 Mai 1876.

Pour le Préfet.
Le Vice-Président du Conseil de Préfecture délégué,
Signé : CLENEWERCK DE CRAYENCOUR.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller fme de Secrétaire-Général,
Signé : H. DE BEFFROY DE LA GRÊVE.

M. le vice-consul d'Espagne à Cambrai vient de notifier à Monsieur le Président du tribunal de Commerce de Roubaix un extrait des nouveaux tarifs consulaires de l'Espagne, applicables dans tout le ressort du vice-consulat de Cambrai.

Art. 133. — Légalisation de signature pour espagnols, fr. 5.50; pour étrangers, fr. 11.00.

Art. 138. — Certificat de nationalité, fr. 5.50.

Art. 146. — Visa de passe-port pour espagnols, 5,50; pour étrangers, 11.00.

Nous rappelons aux intéressés que par décision du 20 le ministre de la guerre, les hommes devant faire partie de l'armée territoriale qui ne sont pas présenter aux appels peuvent encore se faire inscrire jusqu'au *10 juin prochain* terme de rigueur.

On annonce que M. Lizot, préfet du Nord, revient lundi prochain à Lille.

MM. Merlin Deusy et un certain nombre de leurs collègues ont formulé à la Chambre une proposition ayant pour but d'abaisser de 75 fr. 50 à 50 francs pour 100 kil. le droit qui pèse sur les sucres.

Un certain nombre de jeunes gens, prétextant de leurs occupations, avaient demandé à être exemptés de la revue d'appel de l'armée territoriale; dans leur pensée, c'est très-probablement un acheminement vers la dispense totale.

Nous apprenons que sur l'ordre du ministre de la guerre, toutes les demandes ont été rejetées, sans exception aucune.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Testelin sur le travail des enfants dans les manufactures, a élu président M. Adam (Seine-et-Marne), et secrétaire, M. Paris.

Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, est nommé percepteur à Comines (Nord), 1re classe, M. Chenin, employé à l'administration centrale des finances.

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunit ce soir pour continuer les travaux de sa deuxième session ordinaire. — Voici l'ordre du jour :

1° Installation du dépôt des pompes à incendie à l'Hôtel-de-Ville. — Proposition du Commandant.

2° Chemin vicinal n° 11 dit du Blanc-Seau. — Mise à la largeur.

3° Chemin vicinal n° 4 dit du Pont-des-Piats. — Réclamations au sujet de son mauvais état.

4° Conditionnement des Blousses. — Tarif. — Propositions de la Chambre de commerce.

5° Sentier du Couët. — Projet de pavage.

6° Bureau de Conditionnement. — Annexe. — Convention pour la location du terrain.

7° Gardien du Square. — Traitement.

8° Service des Eaux. — Compte-rendu des résultats de 1875.

9° Rue des Coulons. — Eclairage au gaz. — Pose de lanternes.

10° Pétition relative à l'établissement d'une École primaire élémentaire et supérieure, à confier à la direction de maîtres brevetés ou diplômés.

11° Projets d'aqueducs rue des Coulons et du Prince, et rue Borgne.

12° Réception définitive de divers travaux. — Homologation de procès-verbaux.

13° Dégrèvement d'une partie du prix de location du château du Bailli. — Demande de M. Guilloteaux.

14° Traitements des Frères de la Doctrine Chrétienne. — Pétition du Frère Directeur à fin d'augmentation.

15° Bureau de pesage des charbons. — Demande d'augmentation de traitement formée par le peseur-juré.

16° Demande d'éclairage rue de la Fin-de-la-Guerre.

17° Demande d'agrandissement des locaux affectés à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers.

Rapports de Commissions.

Finances — Marché du Dimanche. — Rapporteur, M. Taffin.

Commission diverses.

On a arrêté hier se livrant à la mendicité Paillard Louis Amédé, âgé de 49 ans, conduit chez M. le commissaire central, il présenta un passeport lui assignant comme résidence obligée Amiens, il avoua être en rupture de ban et avoir déjà subi nombre de condamnations.

Avant-hier, vers six heures du soir, un poste du 43e de ligne qui venait d'être relevé et qui regagnait sa caserne par la rue de la Monnaie à Lille, fut surpris par une voiture de place lancé au grand trot.

Les soldats purent se garer, mais le sergent fut renversé. On le releva aussitôt et on constata qu'il avait le bras fracturé en deux endroits. Ce malheureux sous-officier, S. Giraldi, à été conduit à l'hopital militaire.

Alphonse Grassens, l'auteur de cet accident, loueur de voitures rue du Nord, a été l'objet d'un procès-verbal.

Le train venant de Valenciennes et arrivant à Lille à 2 h. 45 a tamponné, hier, à la barrière d'Hellemmes, qui n'avait pas été fermée à temps, une lourde voiture de vidange qui a été mise en pièces. Les deux conducteurs de la voiture en ont été quitte pour quelques contusions.

Dans son audience d'hier, le tribunal de Tourcoing a prononcé 43 condamnations comprenant 150 francs d'amende et 25 jours de prison, pour les contraventions ci-après :

Infraction à la police des cabarets,	2
Ivresse publique et manifeste,	19
Passage sur un terrain ensemencé,	7
Jet de corps durs,	4
Avoir réparer une maison en saillie sur l'alignement,	1
Voiture non éclairée la nuit,	1
Avoir galopé avec une voiture non-suspendue,	1
Avoir tiré des coups de feu sur la voie publique,	1
Embarras de la voie publique,	1
Tapage injurieux, et violences,	6

Dans cette audience, 17 enfants ont comparu les uns pour avoir passé sur des terrains ensemencés, les autres pour s'être jeté des pierres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 18 mai.

Paul Monighetti, âgé de 18 ans, demeurant à Croix, chez la dame Vandenbussche, disparut le 14 décembre 1875 de son domicile en laissant après lui les traces d'un vol avec effraction commis au préjudice de sa propriétaire.

Il avait fracturé une garde-robe où il avait enlevé tous les petits objets ayant quelque valeur : porte-monnaie contenant 110 francs, montre en argent, foulards, cravates, que sais-je?

Il est condamné par défaut en 15 mois de prison.

— On se souvient de l'accident arrivé le 19 mars à la gare de Fives, accident dû à une manœuvre mal comprise et qui faillit coûter la vie à un homme d'équipe. A la requête du ministère public, le mécanicien Warocquiez, auteur de cette imprudence, vient à l'audience de ce jour pour répondre à ses actes. Sa culpabilité n'ayant pas suffisamment été démontrée, le tribunal l'acquitte sans frais.

— La gendarmerie a fait d'un coup de filet la capture de cinq voleurs qui, depuis quelque temps, ravageaient les jardins, les fermes, les poulaillers aux environs de Béthune.

Après avoir visité, la nuit précédente, au mont de Bouvry, une ferme qu'ils avaient quittée après y avoir festoyé et laissé la table dressée, ils étaient revenus au faubourg de Lille partager leur butin dans la maison qui leur servait de quartier général. C'est là qu'ils se sont laissé prendre par les agents. La maison était si bien cernée que pas un n'a pu s'échapper.

Dans la journée, les gendarmes ont fait des perquisitions qui ont amené l'arrestation de deux recéleuses; l'une est la femme Leroy, cabaretière, l'autre la nommée Bertine Hubert, marchande de chiffons.

Les voleurs arrêtés le matin sont :

Théodore, chef de la bande, ancien marin, âgé d'environ quarante ans, qui a déjà subi plusieurs mois de prison;
La femme Théodore;
Le fils des précédents, âgé de neuf ans;
Fauquette, dit bac St-Jean;
Un inconnu.

On a retrouvé au domicile de la femme Théodore des pièces de toile provenant de vol.

— Samedi dernier à Frévent, vers six heures du soir, en jouant avec un ami dans le jardin de ses parents bordé par la Canche, le petit Théodule Meaureur, âgé de quatre ans et demi, est tombé dans ce cours d'eau et a été entraîné par le courant. La Canche a en cet endroit deux mètres de profondeur d'eau; quand on put retrouver le petit malheureux, il était mort.

— Il y a quelques jours, dans la journée on a trouvé noyée dans un fossé de la rue Doisier à Sin, la femme Geltez, Florentine, âgée de 41 ans, journalière. Cette femme atteinte d'épilepsie, s'est trouvée mal et n'a pas eu le temps d'appeler du secours.

Elle s'occupait à couper de l'herbe pour une chèvre, au moment où elle est tombée dans le fossé.

— Un douloureux accident est arrivé avant-hier matin, sur le chemin de fer du Nord, au passage à niveau dit *des Meuniers*, territoire de Nieppe.

Le sieur Sonneville, François, âgé de 72 ans, marchand de lin à Steenwerck, fortement atteint de surdité, s'étant malheureusement mis à traverser la voie au moment du passage du train mixte 1046, allant vers Armentières, s'est laissé surprendre par la machine qui l'a renversé et lui a fait des blessures très-graves. Immédiatement relevé, il a été transporté à l'hospice de Steenwerck, où il a reçu les soins du docteur Vanuxeem. Son état est désespéré.

— Voici quelques renseignements donnés par la *Gazette de Péronne* sur le drame qui s'est passé à Guyencourt-sault-court.

Dans la nuit du 7 au 8 mai, vers 11 heures du soir, la femme M... était sortie de chez elle pour voir si elle ne rencontrerait pas son fils qui ne rentrait pas. Trois individus, pris de boisson, l'aperçurent au moment où elle sortait d'un cabaret sur la place; ils la suivirent, pour la reconnaître; comme ils n'y parvenaient pas, ils devinrent plus entreprenants.

Justement effrayée, la femme M... se réfugia dans la cour vague de M. Leleu, Badilion, cultivateur, âgé de 48 ans; elle fut suivie par ses assaillants dont l'un avait retourné son vêtement et un autre s'était couvert la tête pour éviter d'être reconnu.

Dans la cour de M. Leleu, l'un deux mit la main sur elle et la renversa à plusieurs reprises; elle put approcher enfin de la porte de la maison qu'on lui ouvrit et qu'on referma aussitôt.

Les agresseurs se mirent alors à frapper dans la porte sans avoir égard aux observations qui leur étaient faites de l'intérieur.

Pour se débarrasser de ces individus, M. Leleu chargea son fusil et tira un coup en l'air: deux des assaillants s'éloignèrent, le troisième le nommé Louis Caron, âgé de 38 ans, tisseur, conseiller municipal, resta, menaçant la femme M... de la tuer si elle sortait.

Au bout de sept à huit minutes, M. Leleu ouvrit la fenêtre pour voir si la prisonnière pouvait enfin sortir; une voix contrefaite lui cria : « demain tu iras à la mairie, tu ne recommenceras pas » M. Leleu referma sa fenêtre et presqu'aussitôt une pierre fit voler l'un des carreaux en éclats.

M. Leleu devant ces agressions, tira alors un second coup de feu, sans viser; il atteignit à l'épaule, Caron, qui se sauvait; celui-ci fit cinquante pas et tomba. M. Cattiaux, officier de santé à Heudicourt, a visité la blessure, qui est très-grave. Le fusil était chargé de plomb nos 2 et 3.

La gendarmerie de Roisel a fait aussitôt une enquête.

— *Arrestation du braconnier du bois d'Habarcq.* — Le *Courrier* a rapporté, hier, la tentative de meurtre commise sur le garde de M. le général de Fénélon; nous apprenons aujourd'hui que l'auteur présumé du crime vient d'être arrêté et amené à Arras.

Par suite de renseignements recueillis par la gendarmerie, le brigadier se rendit hier en la commune de Mont-St-Eloy, qu'on lui avait désignée comme étant le lieu habité par le sieur G..., fortement inculpé du crime.

Le brigadier y trouva, en effet, G..., qu'il fit monter en voiture et amena chez le garde du bois d'Habarcq : là, cet homme, ayant été reconnu, aurait fait des aveux complets.

G... est connu dans le pays pour un braconnier de la pire espèce; il paraît aussi qu'il avait l'habitude de se faire accompagner de l'un de ses fils lorsqu'il allait à l'affût.

Le crime ayant été commis dans l'arrondissement d'Arras, où habite l'accusé, c'est le parquet d'Arras qui va sans doute être chargé de la direction de cette affaire, et si la brigade d'Aubigny a commencé les investigations, c'est probablement parce qu'étant très-rapprochée du lieu où le crime a été commis, c'est à elle que la première plainte a été adressée.

G... a été amené aujourd'hui devant le juge d'instruction et que la gendarmerie a saisi à son domicile tout un arsenal composé de fusils de chasse et de tir et d'armes de guerre, avec leurs baïonnettes, ainsi qu'une certaine quantité de poudre et de plomb.

Etat-Civil de Roubaix

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 14 mai. — Paul Dillies, 24 ans, sans profession, et Dassonville, 23 ans, sans profession. — Emile Guedin, 33 ans, journalier, et Thieffry, 19 ans, ménagère. — Cyrille Capletie, 25 ans, tisserand, et Cécile Ducoulombier, 27 ans, ourdisseuse. — Charles Colpaert, 27 ans, cabaretier, et Marie Verschuere, 24 ans, tisserande. — Jean Debus-chère, 33 ans, domestique, et Henriette Wattier, 49 ans, cuisinière. — Jean-Baptiste Delaplace, 27 ans, horloger, et Justine Michon, 30 ans, sans profession. — Louis Delatte, 27 ans, couvreur, et Julie Vanlynseele, 25 ans, tisserande. — Auguste Deltour, 24 ans, contremaître, et Irma Buscart, 24 ans, ménagère. — Charles Demunter, 35 ans, tisserand, et Angéline Busch, 31 ans, tisserande. — François Dhaene, 28 ans, rotier, et Marie Hodevart, 20 ans, tisserande. — Julien Dhaeze, 22 ans, tisserand, et Marie Delrue, 20 ans, soigneuse. — Maurice D'halluin, 22 ans, mouleur, et Maria Dulaurier, 18 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Dujardin, 28 ans, fileur, et Rosalie Luisine, 25 ans, rattacheuse. — Hercule Dumont, 25 ans, fileur, et Marie Selosse, 28 ans, bobineuse. — Emile Dupret, 25 ans, négociant, Nathalie Denys 23 ans, modiste. — Lucien Foveau, 27 ans, ourdisseur, et Adèle Bayart, 23 ans, bobineuse. — Odilon Haliaert, 27 ans, mouleur, et Marie Roggemans, 25 ans, soigneuse. — Fhidias Hertelet, 25 ans, tisserand, et Léontine Garette, 19 ans, journalière. — Achille Lass, 35 ans, lamier, et Céline Squedin, 24 ans, tisserande. — Julien Lecomte, 25 ans, ourdisseur, et Clémence Gabreau, 23 ans, ourdisseuse. — Emile Lecomte, 28 ans, rattacheur, et Sophie Aubert, 25 ans, rattacheuse. — Cornelle Ledewyn, 25 ans, chaudronnier, et Sidonie Mille, 30 ans, dévideuse. — Henri Leplat, 23 ans, fileur, et Emerentianne Verplanck, 22 ans, dévideuse. — Henri Massée, 33 ans, teinturier, et Amandine Vanhuffel, 36 ans, repasseuse. — Auguste Petit, 24 ans, tailleur, et Pauline Deluur, 19 ans, sans profession. — Louis Rengevel, 63 ans, marchand de légumes, et Angélique Evregnier 57 ans, ménagère. — Jules Rousseau, 25 ans, journalier, et Léonie Hariet, 23 ans, soigneuse. — Victor Tavernier, 22 ans, tisserand, et Sophie Deleplanque, 23 ans, bobineuse. — Pierre Vanderchuyssen, 25 ans, tisserand, et Marie Meirschaut, 23 ans, dévideuse. — Pierre Vanlerberghe, 57 ans, journalier, et Rosalie Vanhemsicke, 59 ans, marchande de légumes. — Henri Vanomeerhaege, 25 ans, tisserand, et Elisa Delrue, 24 ans, peigneuse. — Gustave Belpaime, 22 ans, rattacheur, et Flore Lescroart, 29 ans, sans profession. — Victor Vanmeerbeghe, 33 ans, tisserand, et Philomène Codron, 20 ans, soigneuse. — François Wedeux 28 ans, tisserand, et Eloïse Vanackere, 19 ans, tisserande. — Henri Capart, boucher, et Clémence Van Elstraete, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 mai. — Narcisse Dufermont, à la Marlière. — Auguste Berte, au Moulin-Fagot. — Charles Cornette au Clinquet. — Ernest Rousseau à la Croix-Rouge. — Alfred Baugos, rue du Sentier. — Jeanne Forcade, rue neuve de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 mai. — Eugénie Périn, 5 ans 4 mois, rue de la Capellerie. — Alexandrine Delepoulle 70 ans, rue de la Mairie.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 22 mai 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE-EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-JOSEPH DAUCHY, épouse de Monsieur DÉSIRÉ LORIDANT, décédée à Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa 55e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Belgique.

Voici ce que nous lisons dans un journal belge :

« La douane française est actuellement d'une sévérité inouïe. Cet état de chose qui, nous l'espérons, finira bientôt, nuit considérablement aux nombreux détaillants établis dans les communes limitrophes de la frontière. »

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 19 mai 1876.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Votre numéro du journal daté du vendredi 7 avril dernier, relatait qu'une petite somme d'argent avait été soustraite à la caisse d'une épicière de la rue de l'Epeule, ma femme ayant été accusée de ce délit.

Je viens vous prier de vouloir bien insérer que l'enquête n'a donné aucune preuve de la culpabilité de Léonie Dervaux, mon épouse.

Recevez Monsieur le rédacteur, la meilleure expression de mes remerciements.

DESPLANQUES, FRANÇOIS.
Rue de l'Epeule, 156.

Cour d'assises du Nord

Audience du 16 mai.

Présidence de M. SAUVAGE. — Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général.

3me affaire. — *Vol qualifié.*

Wallaert Victorine, reconnue coupable de vol simple, le jury ayant écarté les circonstances aggravantes, est condamnée à un an de prison.

Défenseur, Me L. Legrand.

2e affaire. — *Viol par un père sur sa fille* (Huis-clos).

Déclaré coupable, Pequeur est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Défenseur de Me Witran.

Audience du 17 mai.

1re affaire. — *Incendies.* — Louis-Joseph Duburcq, né à St-Amand le 4 uin 1823, sans profession ni domicile, comparait devant la cour d'assises du Nord en état d'accusation d'incendies volontaires.

Le 25 février 1876, vers sept heures du soir, une meule d'avoine, appartenant à un sieur Jean-Baptiste Duburcq, cultivateur à Millonfosse et située près des bâtiments de sa ferme, devint la proie des flammes.

Ce sinistre était dû à la malveillance. En effet auprès d'une meule voisine on trouva une quantité d'allumettes dont quelques-unes avaient été allumées. Le foin de cette meule portait les traces d'un commencement de combustion qui s'était arrêté à cause de l'humidité.

Le même jour, vers huit heures, une meule de paille, appartenant au sieur Duburq Joseph, à Lecelles, fut également incendiée; à 10 heures du soir, une autre meule de paille située près de la ferme de la veuve Farineau, née Duburcq Joséphine, demeurant aussi à Lecelles fut détruite par le feu.

La coïncidence de ces trois incendies éclatant simultanément chez les membres d'une même famille, habitant deux communes très voisines, fit immédiatement planer des soupçons sur un frère du sieur Duburcq et de la dame Farineau, le nommé Louis-Joseph Duburcq qu'on avait vu rôder dans le voisinage.

Les voisins l'avaient entendu à plusieurs reprises proférer des menaces d'incendie contre ses frères et sœurs qui étaient fatigués de le nourrir dans l'oisiveté et qui l'avaient renvoyé chercher du travail pour subvenir à ses besoins.

Duburcq chercha d'abord à nier, mais bientôt fit les aveux les plus complets. Il chercha à se suicider dans sa prison. C'était un vagabond, la plupart du temps en état d'ivresse.

Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, Duburcq est condamné à 5 années de réclusion.

Défenseur, Me Decousemaker.

2e affaire. — *Tentative de meurtre.*

Louis-François Deloovère, né à Menin (Belgique), le 28 août 1846, tisserand, demeurant à Lille, rue Courmont n° 15, est accusé de tentative de meurtre sur la personne de sa femme.

Les époux Deloovère, de nationalité belge, habitaient depuis trois ans environ la maison n° 15, dans la rue Courmont à Lille. La conduite de la femme était exemplaire, de mœurs irréprochables, fort laborieuse, excellente mère et n'avait d'autre tort à l'égard de son mari que celui d'aller quelquefois le chercher au cabaret. Lui, s'enivrait fréquemment et quand il était pris de boisson il brutalisait sa femme. Non contente de la frapper, il proférait contre elle des menaces de mort « il n'était, disait-il, retenu que par la crainte de la justice; mais un jour ou l'autre il fallait qu'elle y passât. » Bien souvent la malheureuse femme a dû se réfugier chez ses voisins.

La police a été informée de quelques-unes de ces scènes de violence, et si Deloovère n'a été condamné qu'une fois par le tribunal de simple police, c'est grâce à l'intervention et aux prières de sa femme. Dans la nuit du 17 au 18 avril dernier, Deloovère rentra chez lui vers minuit. Il avait passé la soirée au cabaret, mais il avait moins bu que d'ordinaire et n'était pas ivre. Il se plaignait d'avoir trouvé la porte d'entrée fermée, sans autre prétexte, il saisit sa femme par les cheveux et l'arracha du lit où elle était couchée entre ses deux enfants. Ceux-ci se sauvèrent ou furent poussés sur l'escalier par leur mère, craignant qu'ils ne fussent aussi frappés. Elle resta seule exposée à la fureur de son mari. Il n'avait jamais été dans un tel état d'exaspération. Des voisins qui s'étaient réveillés, des passants qui s'étaient arrêtés dans la rue, entendaient le bruit des coups. La pauvre femme était violemment jetée sur le plancher, ressaisie et précipitée de nouveau. Elle ne cessait de supplier et de dire : S'il-vous-plaît, Louis, pardon. Il répondait en lui frappant la tête contre le chassis de la fenêtre et contre le mur. Les personnes qui étaient dans la rue traitaient Deloovère de lâche et le provoquaient à descendre. Sa colère en redoublait et tout en frappant sa femme il essayait de déchirer les vêtements qu'elle jetait par la fenêtre.

La femme Poulain ne trouvant dans la maison personne qui eut le courage de l'accompagner monta seul au 2e étage, où était la chambre de Deloovère. La porte était ouverte Deloovère tenait sa femme par le bras et par les cheveux celle-ci apercevant sa voisine s'est mise à crier : Au secours! L'accusé lui laissa un moment de répit : la malheureuse essaya de se sauver mais il se placa devant la porte et lui dit : « Cette fois vous ne m'échapperez pas. » Il la saisit par